

Jonction



Volume 2 n°1
Février 2006

LA LETTRE MENSUELLE SUR LE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

Parachèvement de la partie Ouest de l'autoroute 30 en PPP

Une étape imminente : le lancement de l'appel de qualification

Le ministère des Transports envisage de réaliser la partie Ouest de l'autoroute 30 en partenariat public-privé (PPP). Au cours des prochaines semaines, une nouvelle étape sera franchie : il s'agit du lancement de l'appel de qualification.

Cette étape vise à identifier parmi les entreprises candidates celles qui ont l'expertise, l'expérience et la solidité financière pour participer à l'appel de propositions. À cette étape, les consortiums, généralement formés de constructeurs, d'exploitants, de financiers, d'ingénieurs et de fournisseurs locaux et internationaux, auront à présenter au Ministère l'information permettant d'évaluer leur capacité à réaliser le projet en PPP. Le Ministère retiendra un maximum de trois candidats en fonction de critères rigoureux liés, d'une part, à la capacité de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir l'infrastructure dans le cadre d'un PPP tenant compte des exigences gouvernementales

et, d'autre part, de l'expérience acquise dans des projets similaires réalisés ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Au terme de l'étape d'appel de qualification, les trois meilleurs candidats seront invités à répondre à l'appel de propositions, qui permettra alors d'identifier la meilleure proposition et le partenaire à retenir.

Cette façon de procéder vise à maximiser la concurrence entre les soumissionnaires qualifiés, de façon à obtenir le meilleur coût possible. De plus, cette approche a fait ses preuves dans plusieurs autres provinces ayant eu recours au PPP.

Rappelons que, en plus d'assurer une saine concurrence entre les candidats, l'ensemble de la démarche est conçu de façon à assurer la transparence, l'équité et la crédibilité du processus. Elle vise l'obtention de la proposition la plus avantageuse pour le gouvernement et pour la collectivité.

Nous abordons dans ce numéro du Jonction 30 les deux principales étapes du processus de sélection menant à la conclusion d'une entente en partenariat public-privé (PPP), soit l'appel de qualification et l'appel de propositions. Ces deux étapes, qui se dérouleront sur plusieurs mois, permettront au ministère des Transports (MTQ) de sélectionner le partenaire privé ayant les capacités technique et financière de parachever l'autoroute 30.

À la fin de ces deux étapes cruciales pour le développement de ce projet en PPP, le MTQ procédera à l'attribution du contrat et à la signature de l'entente de partenariat. Les responsabilités du partenaire privé seront multiples : conception et construction de la partie Ouest de l'autoroute 30; exploitation, financement et entretien de l'autoroute, et ce, pendant toute la durée de l'entente.

Afin que le travail soit réalisé selon les règles de l'art, le MTQ mettra en place des mécanismes de suivi pour contrôler la performance du partenaire privé. Ces mécanismes feront en sorte que les exigences du contrat de PPP soient respectées en tout temps, conformément aux attentes du MTQ et des usagers de l'autoroute.

La prochaine année permettra donc de franchir des étapes vraiment décisives pour la réalisation de ce projet en PPP, étapes qui mèneront, pour le bénéfice de toute la région, à la mise en service de l'autoroute 30.



Sandra Sultana
Directrice
Bureau de la mise en œuvre
du partenariat public-privé

Déplacement de lignes...

Parachèvement de la partie Ouest de l'autoroute 30 en PPP (suite)

Deuxième étape : l'appel de propositions

Au terme de l'étape d'appel de qualification suivra l'appel de propositions. Cette étape comprend la préparation des propositions par les candidats qualifiés préalablement, ainsi que leur évaluation par le Ministère. Les candidats auront alors à fournir une proposition technique, incluant une conception détaillée du projet et le prix maximal garanti. Le choix du candidat reposera sur l'analyse des propositions sur les plans technique et financier, en tenant compte des avantages pour la collectivité et le gouvernement. L'appel de propositions permettra de sélectionner la meilleure proposition et donc le meilleur partenaire pour réaliser la partie Ouest du parachèvement de l'autoroute 30.



... de distribution d'électricité dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30

L'an dernier ont été entrepris les travaux de déplacement des lignes à haute tension d'Hydro-Québec Trans-Énergie, afin de libérer l'emprise nécessaire au parachèvement de l'autoroute 30.

Le MTQ a maintenant mandaté Hydro-Québec Distribution afin de procéder au déplacement des lignes de distribution d'électricité. Ces travaux devront être terminés pour le début de l'année 2007.

24 lignes de distribution à déplacer

Au total, 24 lignes de distribution d'électricité sont concernées par le prolongement de l'autoroute 30. Hydro-Québec réalisera des travaux à 21 endroits précis sur son réseau de distribution. Les travaux se dérouleront dans les municipalités de Candiac, Delson, Saint-Constant, Saint-Isidore, Léry, Châteauguay, Beauharnois (secteurs Beauharnois et Melocheville), Salaberry-de-Valleyfield (secteur Saint-Timothée), Les Cèdres et Vaudreuil-Dorion.

Plus précisément, Hydro-Québec interviendra sur 19 km de son réseau de distribution aérien et 9 km de son réseau souterrain.

Les travaux qui seront effectués sur le réseau de distribution d'électricité comprennent notamment :

- l'enfouissement du réseau à chaque croisement de route où se trouve une ligne de distribution;
- le déplacement de poteaux de distribution afin de respecter les nouvelles emprises du MTQ;
- le réaménagement de structures souterraines en milieu urbain.

Déroulement des travaux

Les travaux sur le réseau de distribution sont préalables aux travaux autoroutiers et s'effectueront en coordination avec les travaux d'infrastructure du MTQ.

Le déplacement des poteaux de distribution sera réalisé par tronçon, de manière à assurer la continuité de la distribution d'électricité et à minimiser les impacts sur la population. Les riverains touchés par ces travaux en seront informés au préalable par Hydro-Québec.

Pour réaliser certains travaux, Hydro-Québec devra aller en appel d'offres. Les travaux relatifs aux lignes électriques aériennes et souterraines, quant à eux, seront assurés par Hydro-Québec.

Pour nous joindre

Bureau de projet de l'autoroute 30
Bureau 13.10
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-0234
Télécopieur : (514) 864-2155

Courriel : bureaudeprojeta30@mtq.gouv.qc.ca
Site Internet : www.mtq.gouv.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1715-748X